



LE RETOUR DES COULEURS DE L'AUTOMNE

L'AVENIR DU PARC CANIN

Page 4

**POUR LE FUTUR DE LA PLANÈTE,
LA MODERNISATION DE LA
COLLECTE DES DÉCHETS**

Page 18

VOS ÉLUES ET ÉLUS À L'ŒUVRE

Page 26



Chères Filionaises, chers Filionois

Les vacances sont déjà derrière nous, les enfants de retour sur les bancs d'école et les signes annonciateurs de l'automne sont à nos portes. À Bois-des-Filion, le conseil municipal et toutes les équipes n'ont pas chômé et elles sont toujours au travail pour faire de la Ville un endroit où il fait bon vivre, mais aussi à concocter de nouveaux projets pour encore l'améliorer.

Ainsi, même si l'été a pu sembler long pour certains.es, la 26^e Avenue Sud s'est refait une beauté; les réseaux d'égout sanitaire et d'aqueduc du secteur ont été reconstruits. On a également construit un réseau pluvial, resurfacé la chaussée et changé les bornes-fontaines, des équipements qui auront une durée de vie de plus de 50 ans.

Par ailleurs, au moment de lire ces lignes, vous avez pris possession de vos nouveaux bacs à ordures ménagères de 120 litres, une mesure qui s'inscrit dans le Plan métropolitain des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Montréal qui commande une réduction de l'ordre de 10 % des déchets ultimes générés par habitant, et ce, d'ici 2031. Je vous invite à prendre connaissance de la documentation fournie avec vos nouveaux bacs. Vous y trouverez une foule de trucs et astuces pour réduire vos déchets, en plus de vous familiariser avec notre nouveau système de gestion des résidus ultimes. Cet effort collectif permettra ainsi de désengorger nos sites d'enfouissement qui atteindront bientôt leur pleine capacité, en plus de réduire le volume de déchets que nous léguerons aux générations futures.

Autre sujet d'intérêt, nous vous avons demandé de vous prononcer sur l'avenir du parc canin. 83 % des personnes qui ont pris le temps de répondre à notre sondage souhaitent qu'il soit aménagé dans le parc des Bâtisseurs. Nos équipes se pencheront sur la question afin qu'on puisse ouvrir ses portes rapidement.

Par ailleurs, on ne peut manquer l'imposant chantier de l'autoroute 19. Depuis notre manifestation du 1^{er} avril dernier, bien des choses se sont produites notamment la rencontre que le ministère des Transports a été obligé de tenir en mai dernier avec vous, rencontre qui aura permis aux fonctionnaires du MTQ de réaliser qu'ils avaient devant eux une

population déterminée qui n'avait pas l'intention d'acheter n'importe quoi. D'ores et déjà, ils se sont commis en annonçant qu'ils ne fermeraient pas l'entrée de Place du Parc. En fait, votre détermination ainsi que celle de votre conseil municipal les oblige à retourner à leur table à dessin et actuellement, nous sommes en attente de nouvelles propositions.

Une grande première à Bois-des-Filion avec le lancement du « Projet citoyen 2024 » ayant pour objectif de faire la promotion d'une culture de participation publique et de créer une dynamique de collaboration entre les résidents.es, et l'administration municipale. Vous êtes donc invités à soumettre des projets pour l'aménagement d'une infrastructure ou l'acquisition d'un équipement de loisir ou culturel qui contribuera au mieux-être de toutes et tous, et ce, d'ici le 30 octobre. Vous serez ensuite appelés à choisir parmi les projets qui nous auront été soumis, celui qui vous rejoint le plus. Le ou la gagnant.e sera connu.e lors de la première séance du conseil en 2024, le 16 janvier, afin que ce projet se réalise durant l'année 2024.

Finalement, puisque la vie est un éternel recommencement et que le magazine le Boisé que vous tenez entre vos mains en a eu une particulièrement longue, vous êtes appelés à vous prononcer sur son avenir. À compter d'aujourd'hui, et ce, jusqu'au dimanche 8 octobre, nous vous invitons à répondre à quelques questions sur la plateforme Voilà. Dites-nous si vous le jugez toujours pertinent, s'il y a certaines informations ou rubriques que vous aimeriez retrouver dans ces pages, si son graphisme est toujours d'actualité et de quelle façon vous aimeriez le recevoir dorénavant.

En attendant de lire vos réponses à nos nombreuses questions, « c'est aussi ça la participation citoyenne », je vous souhaite un très bel automne.

Gilles Blanchette, maire



PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

CENTRE CULTUREL À 19 H 30

485, boulevard Adolphe-Chapleau

MARDI 10 OCTOBRE

MARDI 14 NOVEMBRE

MARDI 12 DÉCEMBRE

MARDI 16 JANVIER 2024

HORAIRE DES BUREAUX ADMINISTRATIFS

Lundi au jeudi :

8 h à 12 h et 13 h à 16 h 30

Vendredi : 8 h à 12 h

Samedi et dimanche : fermé

Les services administratifs seront fermés les lundis 4 septembre pour la fête du Travail et 9 octobre pour l'Action de grâce

LE CONSEIL MUNICIPAL



Denis Bourgeois
Siège N° 1



Odette Filion
Siège N° 2



Denis Poirier
Siège N° 3



Gilbert Guérette
Siège N° 4



Ginette Gagné-Stoklosa
Siège N° 5



Benoist Latour
Siège N° 6



Automne 2023

La revue municipale de Bois-des-Filion est publiée quatre fois par année et distribuée gratuitement à toutes les résidences de la municipalité.

Dépôt légal :

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Coordination :

Nicolas Carette

Rédaction :

Nicolas Carette
Sébastien Lavoie
Caroline Desrochers
Adam Lupien
William Charrette
Joé St-Germain
Julie Chabannel
Emmanuel Teolis
Nathalie Audet
Benjamin Roy
Laurianne Nestoruk

Direction artistique et

infographie :

Robert Devost
Graphiste inc.

Impression :

Imprimerie DomcoCayer

Tirage :

4 100 copies

Le Boisé est imprimé sur du papier 100 % recyclé avec des encres végétales. Ce document est recyclable.

DOSSIER CITOYEN

VOS SERVICES AU BOUT DES DOIGTS



Dossier citoyen personnalisé



Nouvelles et calendrier dynamique



Demande de permis



Informations reliées à la propriété



Signalement de problèmes



Notifications



Disponible sur ordinateur et version mobile.

Téléchargez l'application!



BOIS-DES-FILION

SONDAGE MAGAZINE LE BOISÉ



Publié quatre fois par année, au fil du temps votre magazine le Boisé – celui-là même que vous tenez actuellement dans vos mains – a peu évolué autant dans sa forme que dans son contenu tout comme vos habitudes de lecture ont probablement changé.

C'est pourquoi nous souhaitons apporter une cure de rajeunissement à votre revue municipale en 2024.

Entre le mercredi 20 septembre et le dimanche 8 octobre, par le biais de la plateforme VOILÀ, Bois-des-Filion souhaite prendre le pouls sur

l'avenir du Boisé. Différentes questions vous seront posées sur son apparence esthétique, mais aussi, sur son contenu. Par ailleurs, vous pouvez également lire le Boisé de façon électronique sur le site Internet de la Ville. On vous demandera donc, si vous souhaitez toujours le recevoir en version papier (le papier que nous utilisons est fait de matière 100 % recyclée avec des encres végétales) ou si vous consentez à ne recevoir qu'un lien permettant sa lecture.

À vos claviers, sur la plateforme  Voilà!

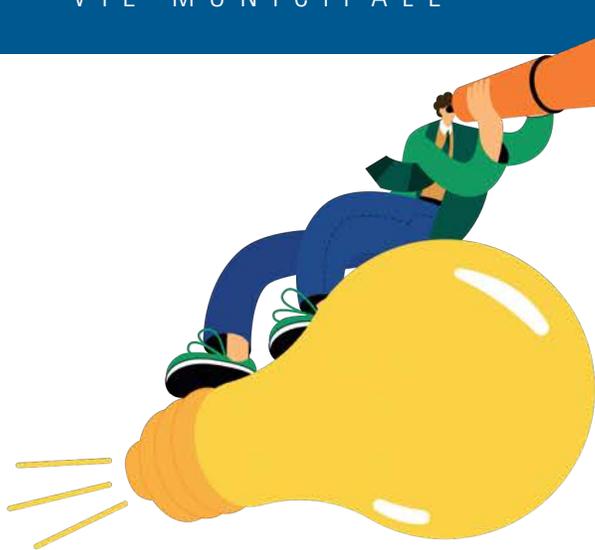
RÉSULTATS SONDAGE PARC CANIN

Bois-des-Filion a tenu un sondage auprès des citoyens.nes du 6 au 22 juin derniers et les résultats sont éloquent; 83 % des 88 répondants sont en faveur de l'inauguration d'un parc à chiens à Bois-des-Filion, soit au parc des Bâisseurs, un endroit où les chiens n'incommoderont plus le voisinage. Rappelons que Bois-des-Filion a eu de nombreuses plaintes de résidents du secteur, notamment de la 59^e Avenue pour des incivilités commises par des propriétaires de chiens et par les jappements de ceux-ci.

L'entente avec Lorraine venant à son terme le 31 décembre 2024, Bois-des-Filion a donc décidé de ne pas la renouveler, en grande partie parce que cette Ville a mal géré les plaintes et l'entretien du parc.

Bois-des-Filion n'a pas le pouvoir de fermer le parc puisqu'il n'est pas sur son territoire, mais elle anticipe une diminution de sa fréquentation et elle poursuit ses représentations auprès de Lorraine pour qu'elle fasse respecter ses propres règles en matière de propreté et de quiétude du voisinage.





Projet citoyen 2024

Ensemble, voyons plus loin!

Imaginez.



Proposez.



Votez.



Pour quand?

Soumission des idées
du 25 septembre au 30 octobre.

Pour qui?

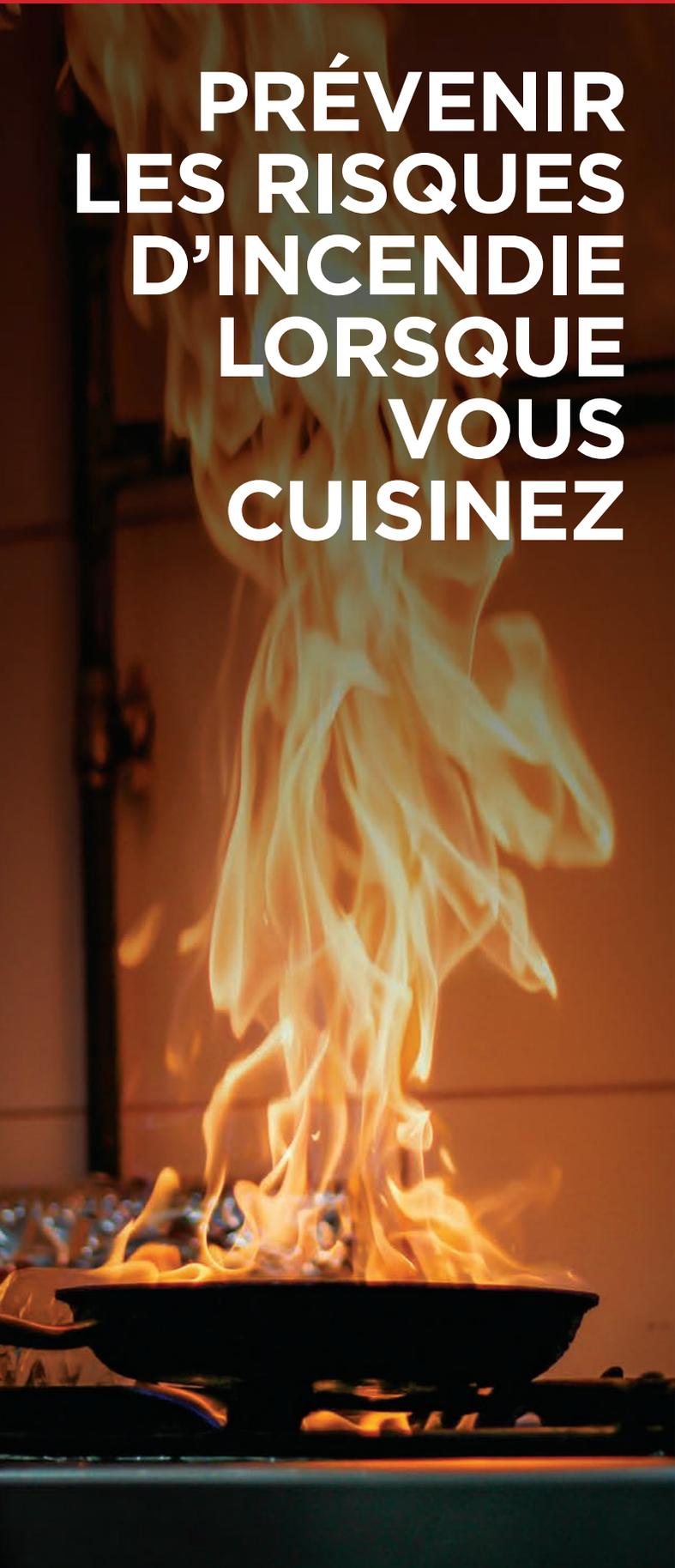
Les résidents de Bois-des-Filion
de 18 ans et plus.

Comment faire?

Tous les détails :
villebdf.ca/projet-citoyen



BOIS-DES-FILION



PRÉVENIR LES RISQUES D'INCENDIE LORSQUE VOUS CUISENEZ

LORSQUE VOUS CUISENEZ, SURVEILLEZ EN TOUT TEMPS VOTRE APPAREIL DE CUISSON, PARTICULIÈREMENT LORS DE L'UTILISATION D'HUILES OU DE GRAISSES

Évitez un incendie en adoptant quelques habitudes sécuritaires :

- Gardez la surface de cuisson dégagée et orientez les poignées des casseroles afin qu'elles ne dépassent pas de la cuisinière.
- Gardez toujours le couvercle de la casserole à portée de main.
- N'allumez jamais la cuisinière de façon prématurée.
- Ne déplacez jamais une casserole en flammes.
- Ne vous laissez jamais distraire par le téléphone, la télévision, etc.
- Ne placez jamais d'objets combustibles, comme un linge à vaisselle, près de la surface de cuisson.
- Ne mettez jamais d'objets combustibles dans le four, comme une boîte de pizza en carton, même pour une courte période.
- N'utilisez jamais une casserole pour frire vos aliments.
- Ne remplissez jamais un brûleur à fondue de combustible lorsqu'il est encore chaud.
- Évitez de porter des vêtements amples ou des tissus inflammables qui pourraient s'enflammer au contact des éléments chauffants.

UTILISER LES BONS ÉQUIPEMENTS

Assurez-vous d'avoir les bons outils pour cuisiner :

- une minuterie;
- des mitaines pour le four;
- des poêles avec protège-poignée;
- une friteuse certifiée CSA ou ULC munie d'un thermostat;
- un réchaud à fondue électrique dont le cordon est hors de portée des enfants
- un réchaud à fondue à combustible en gel qui ne nécessite pas de remplissage;
- un extincteur portatif dont vous savez vous servir.

ENTREtenir SES ÉQUIPEMENTS DE CUISSON

Un mauvais entretien de vos appareils peut causer un incendie. Pour éviter une telle situation :

- Nettoyez régulièrement vos appareils de cuisson et votre hotte de cuisine. Une accumulation de graisse représente un danger d'incendie.
- Nettoyez régulièrement les récipients sous les éléments électriques de la cuisinière à serpents.
- Nettoyez l'intérieur et l'extérieur de la hotte de la cuisinière, car l'accumulation de résidus graisseux peut prendre feu.
- Si vous possédez un four autonettoyant, n'utilisez pas la fonction d'autonettoyage si beaucoup de résidus se sont accumulés au fond du four. Ils pourraient s'enflammer en raison de la chaleur très élevée.

CONNAÎTRE LES UTILISATIONS DES DIFFÉRENTES MATIÈRES GRASSES

Il est important de lire l'étiquette des matières grasses avant de les utiliser. Certaines matières grasses doivent être consommées crues tandis que d'autres sont idéales pour chauffer des aliments. Par contre, seulement quelques-unes devraient être utilisées à haute température, comme pour la friture.

Lorsque la matière grasse atteint une température trop élevée, une fumée apparaît. Cette fumée indique que la matière grasse commence à se décomposer. Il est alors recommandé de diminuer la température.

Une fumée émise de façon continue indique que la matière grasse a atteint son point de fumée. Il est déconseillé de la consommer.

MATIÈRE GRASSE	POINT DE FUMÉE (°C)
Beurre	130°C
Margarine	140°C
Graisse végétale à frire	175°C
Huile d'olive	10°C
Huile de tournesol	210°C
Huile de soja	220°C
Huile d'arachide	220°C



Ne laissez jamais continuer de chauffer une huile qui fume! La température continuera d'augmenter et des flammes peuvent apparaître.

QUOI FAIRE EN CAS DE FEU DE CUISSON

SI UN FEU SE DÉCLENCHE SUR VOTRE CUISINIÈRE :

- N'essayez jamais d'éteindre un feu d'huile avec de l'eau! L'eau alimente et propage le feu!
- Ne déplacez jamais un récipient dont le contenu est en flammes.
- Placez rapidement un couvercle de dimension appropriée sur le récipient en flammes.
- Si possible, fermez tous les éléments chauffants, le four et la hotte de cuisine.

APPELEZ LES POMPIERS, même si le feu semble éteint. Le feu pourrait s'être infiltré dans le conduit de la hotte.

SI LE FEU EST ÉTEINT, mais qu'il y a une accumulation de fumée, ouvrez les fenêtres et les portes pour aérer, et évacuez votre domicile.

SI LE FEU SE PROPAGE, évacuez rapidement et appelez le 911.

LORSQUE VOUS RÉINTÉGREZ votre maison après un incendie, remplacez votre cuisinière ou faites-la inspecter par un spécialiste avant de la réutiliser. Faites de même pour tout autre appareil de cuisson.



RAPPEL DE PRODUITS DE CONSOMMATION

Certains modèles de friteuses à air comprimé de marque Cosori rappelés en raison d'un risque d'incendie

Problème : Produits de consommation - Risque d'incendie

Ce qu'il faut faire : Arrêtez immédiatement d'utiliser les produits rappelés et contactez Cosori pour obtenir une unité de remplacement.

Produits concernés : Le présent rappel vise les friteuses à convection de marque Cosori. Les friteuses à air sont des appareils de cuisine portables qui doivent être branchés sur une prise électrique. Le numéro de modèle est indiqué sur l'étiquette inférieure de chaque unité et sur le manuel d'utilisation qui l'accompagne. Le numéro de lot se trouve au bas de l'appareil ou à l'arrière de l'appareil sous l'évent d'évacuation arrière.

PRODUIT	NUMÉRO DE MODÈLE
Modèle CO137	CO137-AF
Modèle CO158	CO158-AF
Modèle CO158	CO158-AF-RXB
Modèle CP137	CP137-AF
Modèle CP137	CP137-AF-RXB
Modèle CP137	CP137-AF-RXR
Modèle CP137	CP137-AF-RXW
Modèle CP158	CP158-AF
Modèle CP158	CP158-AF-R19
Modèle CP158	CP58-AF-RXW

Source : <https://recalls-rappels.canada.ca/en/alert-recall/certain-models-cosori-branded-air-fryers-recalled-due-potential-fire-hazard>

PRÉVENIR LES RISQUES D'INCENDIE LORSQUE VOUS UTILISEZ UN FOYER OU POÊLE À BOIS.

RAMONAGE

Le ramonage contribue à prévenir les incendies et prévient les intoxications au monoxyde de carbone en permettant une meilleure évacuation de la fumée et des gaz. Il permet aussi d'éliminer la suie et le crésote agrippés aux parois, qui sont très inflammables.

Faites ramoner votre cheminée au moins une fois par année et selon la qualité et la quantité du bois brûlé (après 5 cordes de bois brûlées).

Un professionnel en ramonage, détenteur d'une licence RBQ, fera des interventions à l'intérieur et à l'extérieur de votre maison :

- Brossage vigoureux de la cheminée;
- Vérification de l'état du système de chauffage en entier;
- Nettoyage de chacune de ses composantes et ajustement des pièces;
- Vérification des distances de dégagement autour de l'appareil;
- Signalement de bris ou de détérioration de l'appareil.

Il est recommandé de faire ramoner votre cheminée au printemps, car les dépôts sont encore secs, donc plus faciles à déloger. De plus, si le ramoneur vous signale un problème, vous aurez également le temps de faire faire les réparations nécessaires avant l'hiver.

Les bûches de ramonage ou les additifs chimiques ne doivent jamais remplacer un ramonage professionnel. Ces produits éliminent seulement une partie des dépôts de crésote. Seul un ramoneur professionnel peut les éliminer efficacement.

ENTRETIEN

Avant la première flambée de l'année, examinez votre cheminée à l'aide d'un petit miroir et assurez-vous :

- Qu'elle ne contient aucun débris (nid d'oiseau, pièce détachée, etc.);
- Que la maçonnerie et les joints à l'intérieur du foyer sont intacts;
- Que les briques réfractaires à l'intérieur de votre foyer au bois sont entières;
- Que le joint d'étanchéité de la porte n'est pas fendu;
- Qu'aucune rouille ou corrosion n'apparaît sur la cheminée extérieure.

CONSEIL D'UTILISATION

- Entrez les cordes de bois dehors, loin de la maison.
- Entrez seulement quelques brassées de bois à la fois et conservez-les loin de l'appareil.
- Ne brûlez que des bûches. Évitez tout autre combustible tel que du bois traité ou peint, du plastique et d'autres déchets. Les produits toxiques qu'ils dégagent augmentent la formation de crésote et peuvent vous empoisonner.
- Utilisez des bûches de petite taille, car elles brûleront plus proprement et formeront moins de crésote.
- N'utilisez pas d'essence, de kérosène ou un allume-barbecue pour démarrer un feu.
- N'entrez pas de matériaux inflammables à proximité, comme du papier, des produits chimiques, de la peinture.
- Cessez l'utilisation de l'appareil si le verre de la porte est fendu, brisé ou toutes autres anomalies de l'appareil.
- Installer un détecteur de monoxyde de carbone près de l'appareil.

DISPOSITION DES CENDRES

Saviez-vous que selon le ministère de la Sécurité publique du Québec, il survient annuellement en moyenne 140 incendies de bâtiments causés par un mauvais entreposage des cendres chaudes ? Dans la plupart des cas, ces accidents auraient pu être évités en prenant certaines précautions.

Puisqu'il est recommandé de vider régulièrement les cendres de votre appareil de chauffage, voici comment vous en départir sécuritairement :

- Déposez toujours vos cendres chaudes dans un contenant métallique à fond surélevé à l'aide d'une pelle appropriée. Le contenant doit être muni d'un couvercle en métal afin d'éviter que le vent ne disperse les cendres.
- Le récipient doit toujours être déposé à l'extérieur puisque les cendres chaudes dégagent du monoxyde de carbone.
- Ne déposez jamais votre contenant sur une surface combustible même si celle-ci est enneigée. Chaque année, de nombreux incendies se déclarent de cette façon, car les cendres restent actives même lorsque le contenant est déposé sur la neige.
- Afin d'éviter les risques d'incendie, placer le contenant à une distance minimale d'un mètre de tout bâtiment, haie, clôture, abri d'auto, etc.
- Les cendres peuvent demeurer chaudes pendant une semaine. Par conséquent, laissez-les toujours reposer dans le contenant métallique au moins 7 jours et assurez-vous qu'elles soient bien refroidies avant de vous en départir sécuritairement.



Mario Laframboise
Député de Blainville


**ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC**

369, boulevard Adolphe-Chapleau bur. 211
 Bois-des-Filion, Québec J6Z 1H1
 Téléphone : 450 430-8086
 Télécopieur : 450 430-9795

Mario.Laframboise.BLAI@assnat.qc.ca
 Mario Laframboise - Député de Blainville
 @LaframboiseMA



BCF

COIFFURE
Bois-des-Filion

AVEC OU SANS RENDEZ-VOUS

Femme
Coupe stylisée
Mise en plis
Mèches
Coloration
Lissant brésilien
Botox capillaire
450 621-0223

Homme
Coupe stylisée
Barberie
Rasage
Mèches
Coloration
450 621-0222

*Technicienne en
santé capillaire*

coiffureboisdesfilion.com
 410, ADOLPHE CHAPLEAU SUITE 100 ET 101
 BOIS-DES-FILION, J6Z 1H7








Produits 100% Québécois disponibles

STATIONNEMENT SUR RUE ET AMONCELLEMENTS DE NEIGE :
IL Y A DES RÈGLES À RESPECTER

CET HIVER, C'EST TOLÉRANCE ZÉRO

Encore à profiter des derniers rayons du soleil ? Malheureusement, il faut déjà commencer aux préparatifs de l'hiver à venir. Et comme chaque année, la Ville souhaite que le stationnement dans les rues de Bois-des-Filion se passe au mieux et que les Filionois et Filionaises respectent les règles en matière de stationnement et de disposition de la neige. D'ailleurs, cet hiver se sera Tolérance Zéro et des constats d'infractions seront remis aux contrevenants.

Il y a deux règles que toutes et tous doivent connaître et respecter :

- **Règlement 3900 – Article 5.3** : il est interdit de stationner un véhicule routier sur un chemin public dans les limites de la Ville entre 24h00 et 7h00, durant la période comprise entre le 15 novembre de chaque année et le 15 avril de l'année suivante. Cependant, lors de tempêtes (tombée de neige supérieure à cinq (5) centimètres), tout stationnement est interdit sur un chemin public dans les limites de la Ville, et ce, jusqu'à la fin de l'opération de déneigement. (<https://villebdf.ca/stationnement>)
- **Règlement 5000 – Article 3.5 – NEIGE** : À l'exception des travaux d'enlèvement de la neige ou de la glace exécutés par la ville ou par un entrepreneur exécutant ces travaux aux termes d'un contrat qui lui est accordé par la ville, constitue une nuisance et est prohibé le fait par une personne : **Article 3.5.1** de déposer ou de permettre que soient déposées de la neige ou de la glace dans un cours d'eau, un lac, un étang ou sur une voie publique ou sur une place publique ou sur un autre immeuble privé sans l'autorisation de son propriétaire ou de manière qu'elle obstrue un panneau de signalisation routière;

Il y a des hivers plus complexes que d'autres et le dernier fait partie de ceux-là. D'ailleurs, avec les changements climatiques, la situation n'ira pas en s'améliorant.

Les entreprises spécialisées en déneigement embauchées pour entretenir les rues de Bois-des-Filion ont donc beaucoup de difficultés à bien nettoyer les rues puisqu'elles sont toujours confrontées à un trop grand nombre de véhicules stationnés dans les rues de la ville. Parfois même, leurs équipements sont incapables de passer entre ceux-ci.

Il en va de même pour l'entreposage de la neige dans les rues. Celle-ci rend difficiles les déplacements des équipements de déneigement.

À titre d'information, les entrepreneurs spécialisés dans le déneigement ne manquent pas de travail et les conditions rencontrées à Bois-des-Filion et la rareté des opérateurs de machineries lourdes rendent la ville moins attractive auprès d'eux. Ultimement, si cette situation devait perdurer, il y aurait inévitablement un impact sur la facture annuelle et par conséquent, votre compte de taxes.

**C'EST UNE QUESTION
DE RESPONSABILITÉ COLLECTIVE :
TOUT LE MONDE DOIT
FOURNIR UN EFFORT !**



ABRIS D'AUTOMOBILES TEMPORAIRES HIVERNAUX...

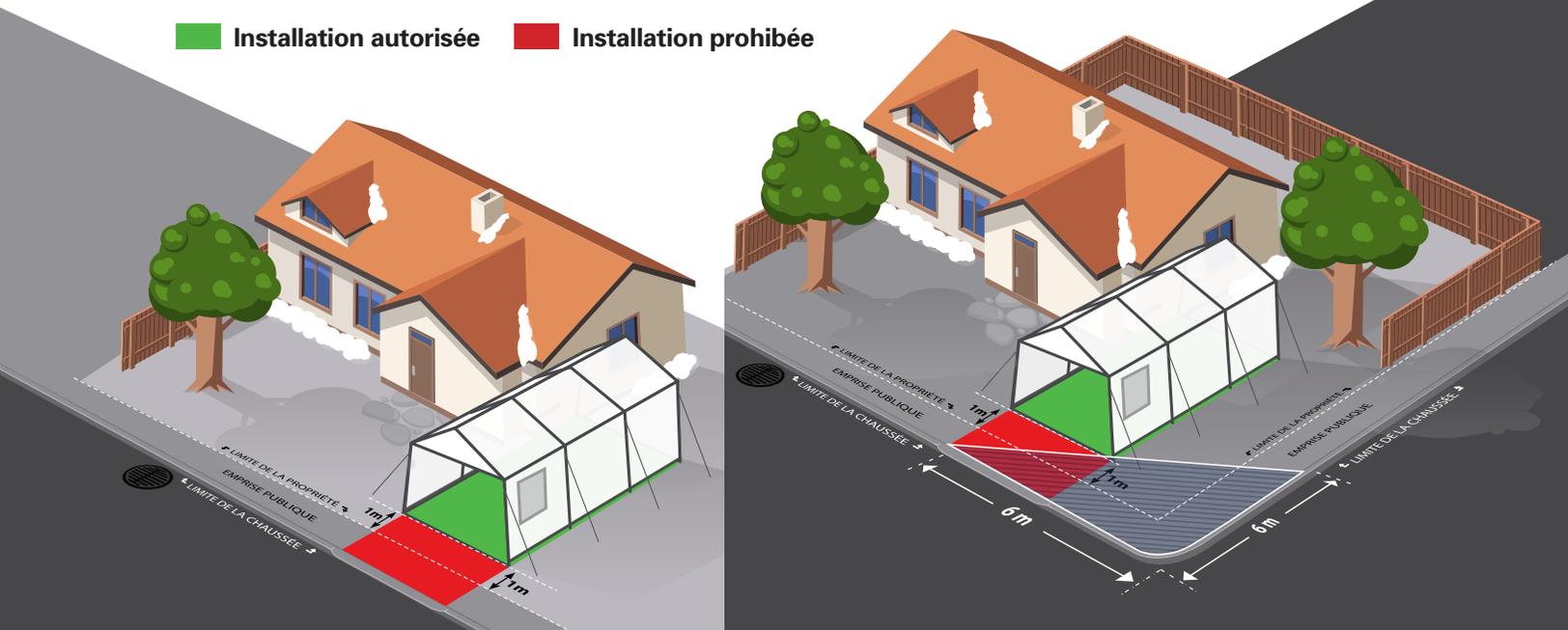
- Les abris temporaires hivernaux sont autorisés du **15 octobre au 15 avril** de l'année suivante.
- **Deux (2) abris temporaires** hivernaux sont autorisés par bâtiment principal ou par terrain.
- La superficie maximale de chacun des abris est de **30 mètres carrés**.
- La hauteur maximale des abris est de **trois (3) mètres**.
- Les abris temporaires hivernaux doivent être **localisés sur une aire de stationnement conforme** au règlement de zonage en vigueur.
- Les abris temporaires hivernaux doivent être installés à une **distance minimale d'un (1) mètre** de la ligne d'emprise publique (à noter que la ligne d'emprise publique n'est pas la limite de la rue*).
- Les abris temporaires hivernaux **situés sur un terrain d'angle (coin de rue)** doivent être installés à l'extérieur du **triangle de visibilité**.

Tambours et clôtures à neige

À noter que les tambours ainsi que les clôtures à neige sont autorisés uniquement du 15 octobre au 15 avril de l'année suivante. Les tambours doivent être installés à une distance minimale d'un (1) mètre de toutes lignes de terrain.

*Consultez votre certificat de localisation pour connaître les limites de votre terrain.

■ Installation autorisée ■ Installation prohibée



STATIONNEMENTS DES VÉHICULES RÉCRÉATIFS

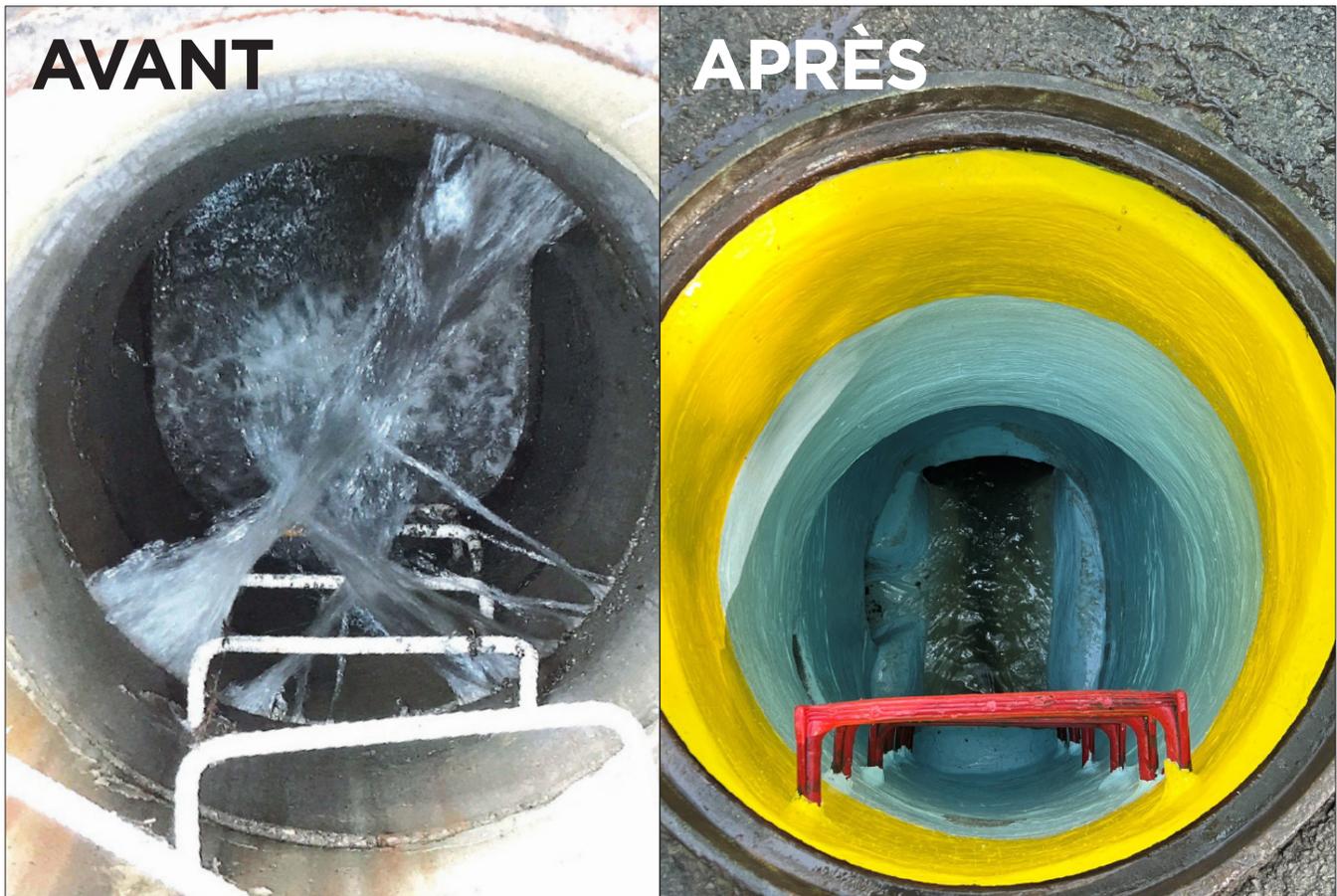
Nous sollicitons la collaboration de tous les citoyens, afin de stationner vos véhicules récréatifs, incluant tous les types de roulettes, dans la cour latérale ou arrière.

RÉHABILITATION DE REGARDS D'ÉGOUT

La Ville de Bois-des-Filion a récemment procédé à la réhabilitation à l'époxy de deux regards au bout de la 56^e avenue. La couche d'époxy permet d'étanchéiser les joints des regards de façon à empêcher l'eau de la nappe phréatique de s'infiltrer dans le réseau d'égout de la Ville. Ainsi, le réseau est moins surchargé et les coûts de traitement des eaux usées sont réduits.

Les regards visés sont principalement ceux situés près de la rivière des Mille-Îles en raison de la hauteur de la nappe phréatique par rapport à la structure de béton des regards. Par ailleurs, une couche de polyuréthane (jaune sur la photo ci-bas après les travaux) permet à la partie supérieure du regard une certaine flexibilité tout en gardant son étanchéité. Cette couche est réalisée dans le haut du regard puisque celui-ci est sujet à monter ou descendre légèrement à cause du gel lors des périodes froides.

Depuis le lancement du programme en 2019, 12 regards ont été réhabilités diminuant ainsi de façon considérable l'infiltration d'eau provenant de la rivière des Mille-Îles.



CLAPETS ANTIRETOUR

JUSQU'AU

20 AVRIL 2024

POUR VOUS CONFORMER !



C'est le 20 avril dernier qu'est entré en vigueur le règlement 963 qui oblige les propriétaires à installer des protections contre les dégâts d'eau.

Donc, le responsable de tout bâtiment non conforme, c'est-à-dire qui n'est pas muni d'un clapet antiretour, a jusqu'au 20 avril 2024 pour se conformer à cette nouvelle réglementation qui modifie le règlement de la construction 7400.

Ainsi, quelle que soit l'année de construction, le propriétaire de toute construction desservie par le réseau d'égout sanitaire, pluvial ou unitaire, doit installer le nombre de clapets antiretour requis pour éviter tout refoulement. Ces clapets doivent être installés et maintenus conformément au code, aux règles de l'art et aux dispositions du présent règlement.

Le propriétaire ou la personne qu'il désigne doit entretenir et vérifier le dispositif antiretour chaque année, de façon à s'assurer que l'ensemble des installations relatives à sa construction sont conformes au présent règlement.

Si ce règlement a été adopté, c'est pour réduire les risques de dysfonctionnement d'un système d'alimentation en eau ou d'égout et d'exonérer la Ville en cas de non-respect de ce règlement.

Ce qui veut donc dire qu'à la suite d'un refoulement d'égout, peu importe si le blocage est du côté de la Ville, il y aura exonération de responsabilité lors de réclamations si le propriétaire ne s'est pas conformé dans le délai prescrit, soit d'ici le 24 avril 2024.

PROCHAINES DATES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Lundi 11 septembre

(date de dépôt des demandes : 28 août)

Lundi 2 octobre

(date de dépôt des demandes : 18 septembre)

Lundi 6 novembre

(date de dépôt des demandes : 23 octobre)

Lundi 4 décembre

(date de dépôt des demandes : 20 novembre)



COLPORTAGE : DEMEURER VIGILANTS

Nous vous rappelons que la Ville de Bois-des-Filion des normes strictes concernant la sollicitation en personne à domicile sur son territoire. Toute entreprise ou tout organisme désirant faire du porte-à-porte doit au préalable obtenir une autorisation de la part de la Ville.

Prenez l'habitude de demander à cette personne son permis de sollicitation valide provenant de la Ville de Bois-des-Filion ainsi que leur permis de l'Office de protection des consommateurs du Québec. Si la personne n'est pas en mesure de le faire, vous êtes en droit de déclarer ce colporteur en communiquant directement avec le Service de police de Terrebonne/Sainte-Anne-des-Plaines/Bois-des-Filion au 450 471-4121

Prise de rendez-vous

Nous vous rappelons que la prise de rendez-vous est obligatoire pour toute rencontre auprès du Service de l'aménagement du territoire. Différents moyens vous sont offerts pour prendre votre rendez-vous : à l'aide de notre système de réservation en ligne, par téléphone ou par courriel.

 villebdf.ca/permis  450 621-1460, poste 0



À BOIS-DES-FILION,
RÉDUISONS
NOTRE CONSOMMATION
D'EAU



BOIS-DES-FILION

villebdf.ca



Encouragez votre enfant à épargner et à faire un pas vers sa liberté financière en lui ouvrant un compte Desjardins.

Informez-vous des avantages de nos **Offres Jeunesse** (5-17 ans), ainsi que de nos promotions en cours!

carmen.r.provencher@desjardins.com
450 430-6550, poste 7171178



Desjardins
Caisse Thérèse-De Blainville



690, rue de la Sablière,
Bois-des-Filion
T 450 621-1460, poste 3306



Pour les résidents de Bois-des-Filion
Jusqu'au 31 décembre 2023
2 ENTRÉES GRATUITES
par numéro de porte pour des matières engendrant habituellement des frais

Horaires d'été (avril à octobre)

Dimanche au vendredi : **12 h à 17 h**
Samedi : **9 h à 17 h**

Modes de paiement acceptés

- Carte de crédit (Visa et Mastercard)
- Carte de débit
- Aucun argent comptant

TARIFS RÉSIDENTS	Automobile	Camionnette/remorque 4'x8'x2'	Camionnette/remorque 6'x8'x2'	Camionnette/remorque 4'x8'x4'
Matériaux secs	11 \$	28 \$	55 \$	83 \$
Terre en vrac/agrégat/branches/souches	11 \$	28 \$	55 \$	83 \$
Résidus domestiques dangereux (RDD)	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Recyclage, papier, carton, verre, plastique (1-2-3-4-5-6-7)	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Appareils électroniques (TIC)	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Peinture/Bonbonne de propane/Batterie de voiture/piles	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Appareils réfrigérants	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
NOUVEAUTÉ ! Polystyrène / Sièges d'auto usagés / Bois pour réemploi / Matelas /sommiers, futons	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT

Pour les tarifs des non-résidents et autres informations, veuillez vous référer à la grille tarifaire sur le site Internet de la Ville ou consulter le règlement 998, concernant la tarification des biens, activités et services fournis aux usagers.

Matériaux secs

Asphalte, aluminium, bardeau d'asphalte, béton, brique, branche, bois, céramique, cuivre, carton, gypse, métal, laine minérale, panneau isolant, papier, pierre, plastique, polystyrène, PVC, souche, sable, terre, verre, etc.

Résidus domestiques dangereux (RDD)

Adhésif, aérosol divers, ampoules fluocompactes, antigel, ballast d'éclairage, batterie, bonbonne de propane, calfeutrant, chlore, cire à plancher, colle, combustible, coulis, décapant, dégraissant, débouche tuyau, diesel, diluant, encre, essence, goudron, graisse moteur, herbicide, huile, insecticide, lubrifiant, néon, pneu, peinture, pile, pesticide, produit nettoyant, scellant, térébenthine, etc.

Appareils électroniques (TIC)

Dispositifs d'affichage (téléviseurs, tablettes graphiques, moniteurs d'ordinateur), téléphones (conventionnels ou portables, répondeurs), cellulaires (téléphones intelligents, téléavertisseurs), ordinateurs (écrans, serveurs de bureau), périphériques (claviers, souris d'ordinateur, consoles, modems), appareils de bureau (imprimantes, numériseurs), systèmes audio/vidéo (appareil photo numérique, caméra vidéo, radios pour véhicules), etc.

Nouveautés

La Ville de Bois-des-Filion est fière d'annoncer que de nouvelles matières sont désormais acceptées à l'écocentre. Nous offrons maintenant la possibilité aux citoyens et citoyennes de venir porter les bancs de voiture usagés, le polystyrène (plastique 6), le bois pour le réemploi (exempt de colle, clous, vis ou vernis) de même que les matelas, sommiers et futons à l'écocentre.

Matières refusées à l'écocentre

Ordures ménagères, résidus verts, compost, biens rembourrés (divans, tapis), engins à moteurs (tondeuse, tarière, souffleuse), barbecue, bonbonnes de polyuréthane.

BOIS-DES-FILION UNE VILLE VERTE ET QUI VEUT LE DEMEURER

À Bois-des-Filion, les arbres ont une place de choix et le Service des travaux publics et de l'environnement veille au grain afin de maintenir un équilibre et voir à la santé de notre forêt urbaine.

Malheureusement et comme dans la plupart des villes du sud du Québec, l'agrite du frêne fait son œuvre et à Bois-des-Filion entre 2018 et 2022, nous avons dû abattre 235 arbres dont 71 % d'entre eux étaient des frênes.

En contrepartie, pour la même période, nous avons replanté 315 arbres, c'est en moyenne 63 nouveaux arbres de plus annuellement. Évidemment, nous en profitons pour replanter une variété d'arbres résistants aux maladies. On peut penser au chêne rouge, à l'épinette du Colorado, au pommier « harvest gold », au pin de montagne « Algonquin Pillar » ou encore, à l'orme d'Amérique « Princeton ».



DÉCOUVREZ NOTRE SECTION SUR LA FAUNE URBAINE !

Malgré les apparences, les humains ne sont pas les seuls citoyens de Bois-des-Filion ! Plusieurs animaux ont su se tailler une place dans l'écosystème urbain et ont adapté leur mode de vie aux réalités des villes.

Afin d'encourager une cohabitation harmonieuse entre l'humain et la faune urbaine, la Ville de Bois-des-Filion vous invite à consulter sa section « Faune » sur son site web au lien suivant : villebdf.ca/faune

Apprenez-en plus sur les petites et moins petites espèces qui partagent notre milieu de vie, et découvrez des trucs et astuces pour bien adapter nos comportements à leur présence sur notre territoire.

Par ailleurs, plusieurs options s'offrent à vous quant à votre ancien bac de déchets. Il est possible de le garder pour un autre usage ou de le vendre. Si, malgré cela, vous souhaitez vous en départir, vous pouvez le déposer au garage municipal (700 rue de la Sablière, Bois-des-Filion) au cours des mois d'octobre et de novembre 2023.



Un système d'étiquetage des sacs de déchets supplémentaires

Outre l'introduction du bac de 120 litres, la Ville de Bois-des-Filion adopte également un système d'étiquetage des sacs de déchets supplémentaires. À partir du **1^{er} janvier 2024**, tous les déchets en trop qui n'entrent pas dans le bac de 120 litres devront être mis dans des sacs identifiés par une «Étiquette Surplus d'ordures». Chaque sac supplémentaire devra impérativement être étiqueté pour être collecté (les sacs supplémentaires non étiquetés ne le seront pas).

Cette approche favorise une gestion plus efficace des déchets, encourageant ainsi les citoyens et les citoyennes à porter une plus grande attention à leur production de déchets et à chercher activement des moyens de les réduire.

À compter du 1^{er} décembre 2023, les «Étiquettes Surplus d'ordures» seront mises en vente au coût de 10 \$ pour cinq étiquettes à l'Hôtel de Ville et en ligne.

Réduire nos déchets

La municipalité de Bois-des-Filion adopte cette position afin de répondre aux enjeux environnementaux actuels et d'atteindre les objectifs de réduction des déchets fixés par le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) 2024-2031 et, plus spécifiquement, celui de réduction de 10 % du tonnage des résidus ultimes produits dans le secteur résidentiel.

IMPORTANT!

IL SERA OBLIGATOIRE D'IDENTIFIER VOS SACS AVEC DES «ÉTIQUETTES SURPLUS D'ORDURES» À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2024.

Nous accepterons les sacs non identifiés jusqu'au 31 décembre 2023 et l'utilisation du nouveau bac est obligatoire dès sa réception.

EN RÉSUMÉ...

- Désormais, c'est obligatoire d'utiliser le bac noir de 120 litres fourni par la Ville pour la collecte des déchets;
- Dès le 1^{er} janvier 2024, si le bac n'est pas suffisant pour vos déchets, vous pouvez mettre vos déchets supplémentaires dans un sac identifié par une «Étiquette Surplus d'ordures»;
- Les «Étiquettes Surplus d'ordures» seront mises en vente à l'Hôtel de Ville et sur le site internet de la Ville à partir du 1^{er} décembre 2023;
- À partir du 1^{er} janvier 2024, les sacs non identifiés par une étiquette ou les bacs excédant la limite de 120 litres ne seront plus collectés.

Pour toutes questions, consultez le site internet moinscestmieux.ca, ou communiquez avec le Service des travaux publics et de l'environnement au 450 621-1460, poste 3301.

DES ASTUCES SIMPLES POUR UNE GESTION EFFICACE DES DÉCHETS

Bois-des-Filion est une municipalité engagée dans la préservation de l'environnement. Dans le but de réduire notre empreinte écologique, la Ville a misé sur une gestion des déchets modernisée. Pour vous aider à réduire votre production de déchets, voici quelques astuces pratiques qui optimiseront le tri de vos matières résiduelles.

Connaissez-vous les 3RV?

3RV est l'abréviation de **R**éduire, **R**éutiliser, **R**ecycler et **V**aloriser. Pour produire moins de déchets, il est recommandé de se fier sur le modèle des 3RV.

Demandez-vous d'abord s'il est possible de **réduire** à la source vos déchets? Pour y arriver, on peut se demander si on a vraiment besoin d'un article avant de l'acheter, ou favoriser des achats qui produisent moins de déchets. Ai-je besoin de ce chandail considérant que ma garde-robe est déjà pleine? Si j'ai le choix entre un brocoli emballé ou non emballé, lequel vais-je choisir?

Il est aussi possible de **réutiliser** nos objets en leur donnant une deuxième vie. Par exemple, utiliser les pots de sauce à spaghetti vides pour y mettre d'autres aliments ou liquides. L'achat de seconde main (friperie, sous-sol d'église) permet de donner une deuxième vie aux objets, tout en faisant des économies considérables. Avez-vous déjà loué un livre dans une bibliothèque? Le système d'emprunt de livre des bibliothèques est un excellent exemple de réutilisation.

S'il est impossible de réduire notre consommation ou de réutiliser nos objets, la meilleure option est de le **recycler**. Vérifiez si vos matières résiduelles

sont recyclables. Si oui, elles pourront servir à la fabrication d'autres matériaux. Notre métal recyclé peut se transformer en banc de parc, notre papier devient du papier recyclé d'excellente qualité et notre verre peut devenir des matériaux isolants.

Finalement, certains matériaux peuvent être **valorisés**. La valorisation est le principe d'envoyer ses matières résiduelles ailleurs que dans un site d'enfouissement. À titre d'exemple, la collecte des matières organiques est un bon moyen de valoriser les matières compostables.

Trucs pour produire moins de déchets :

- Se demander si on en a vraiment besoin
- Privilégier les produits vendus en gros format plutôt que les formats individuels (un gros pot de yogourt plutôt que plusieurs petits pots)
- Privilégier l'achat de biens durables
- Éviter les produits à usage unique
- Refuser lorsqu'on vous offre des articles dont vous n'avez pas besoin
- Acheter des produits en vrac ou non emballés
- Bien faire son tri!

Pour mieux trier ses matières résiduelles

La Ville de Bois-des-Filion offre plusieurs options pour faire un tri efficace de ses matières résiduelles. En plus du bac noir et du bac de recyclage, la Ville a instauré la collecte des matières organiques (bac brun) en 2018, et a ouvert son écocentre en 2014.



Qu'est-ce qui va au recyclage ?

Pour le recyclage, il est fortement conseillé de rincer vos contenants avant de les mettre dans le bac pour éviter la contamination et les mauvaises odeurs. Le nombre de matières qui peuvent s'y retrouver se compte sur les cinq doigts de la main :

- Certains métaux (contenants en acier ou aluminium)
- Le verre non cassé
- Le plastique numéroté de 1 à 5
- Le carton
- Le papier

Connaissez-vous le symbole de recyclage ? Chaque article en plastique qui va au recyclage est identifié par un triangle numéroté de 1 à 7. Les plastiques identifiés par les numéros 1 à 5 vont au recyclage, alors que les plastiques numéro 6 vont à l'écocentre. Pour les plastiques numéro 7, certains vont au recyclage, alors que d'autres sont plutôt destinés au compost !



Qu'est-ce qui va au compost ?

Le compost est séparé en deux catégories, les matières brunes et les matières vertes :

- Matières brunes (aussi appelées matières sèches) : inclus les sachets de thé, marc de café, feuilles mortes, herbe coupée, papier mouchoir, papier journal, boîte en carton souillée (ex. : boîte de pizza).
- Matières vertes (aussi appelées matières humides) : restants de table, nourriture, restes de fruits et légumes, épluchures, coquilles d'œufs, résidus de plantes, fleurs coupées, feuilles vertes.

Astuce!

Pour éviter la présence d'insectes indésirables et les odeurs désagréables dans votre bac brun, vous pouvez :

- Rincer régulièrement votre bac
- Déposer du papier brun ou du papier journal au fond du bac pour absorber l'humidité
- Mettre votre bac brun à l'ombre
- Saupoudrer votre bac avec du bicarbonate de soude

Qu'est-ce qui va dans le bac noir ?

Au final, il y a peu de matières qui vont réellement dans le bac noir. En voici une liste non exhaustive :

- Plastique non recyclable (ex. : gants en caoutchouc, sacs de bonbons, emballages moulés et de composition métallique (chocolat, barre tendre, etc.))
- Verre cassé ou porcelaine cassée
- Carton et papier ciré
- Emballages composés de plusieurs matières
- Mégots de cigarettes
- Litière
- Pailles et bâtonnets à café
- Coton-tiges (Q-Tips)
- Tube de dentifrice et vieille brosse à dents
- Couches
- Déchets médicaux
- CD, disquettes et VHS
- Textile non réutilisable (vieux sous-vêtements, chandails déchirés, textiles victimes de punaises de lit, etc.)
- Tout ce qui est brûlé

La réduction des déchets produits passe par une saine gestion des matières résiduelles. En mettant en application les principes des 3RV et en triant mieux nos matières résiduelles, il est possible de réduire considérablement les déchets qui se retrouvent au bac noir.



moins.

c'est mieux.



**Un nouveau bac, c'est
plein de bon sens!**

Trier et réduire ses déchets, c'est la chose à faire.
Visitez moinscestmieux.ca

 **BOIS-DES-FILION**

1^{er} OCTOBRE

JOURNÉE

INTERNATIONALE

DES PERSONNES

AÎNÉES

« Bien vieillir, un heureux défi ! »
témoigne de l'importance d'un
vieillessement actif.



La journée internationale pour les personnes âgées est célébrée le 1^{er} octobre de chaque année.

Le 14 décembre 1990, l'Assemblée générale des Nations Unies a voté la création au 1^{er} octobre de cette journée qui a été célébrée pour la première fois en 1991.

La fête a été créée pour sensibiliser le public aux questions touchant les personnes âgées, telles que la sénescence et la maltraitance. C'est aussi la journée pour apprécier les contributions que les personnes âgées apportent à la société.

En désignant une journée spéciale pour les personnes âgées, l'ONU voulait démontrer le rôle crucial des aînés à travers le monde et reconnaître leur contribution au développement de leur pays et attirer l'attention sur un phénomène démographique : le vieillissement de la population.

En 2016, le nom a été changé pour journée internationale des personnes âgées.

Augmentation de l'espérance de vie

Selon Kofi Annan, ancien Secrétaire général de l'ONU, « Nous sommes tous témoins d'une révolution silencieuse ». Durant la deuxième moitié du vingtième siècle, l'espérance de vie a augmenté de vingt ans. Dans les trente prochaines années, un tiers de la population des pays développés aura plus de 60 ans et parmi celles-ci, 10 % seront âgées de plus de 80 ans. Ce changement ne doit pas être réduit à la dimension démographique. Il comportera des implications sociales, économiques, culturelles et éthiques dont il faudra tenir compte.

[Journée internationale des aînés 2023](#)

[Pour trouver une activité près de chez vous](#)

PROGRAMME INTÉGRÉ D'ÉQUILIBRE DYNAMIQUE (PIED)

Saviez-vous que le tiers des gens âgés de 65 ans et plus chute au moins une fois par année? Le Programme Intégré d'Équilibre Dynamique (PIED), offert dans plusieurs endroits, est un programme visant à augmenter l'autonomie et l'espérance de vie en bonne santé, et à retarder le plus possible l'hébergement en institution.

Le programme PIED est gratuit et est conçu pour les aînés autonomes de 65 ans et plus qui vivent à domicile et qui sont préoccupés par les chutes ou par leur équilibre.

Le programme d'une durée de 12 semaines, à raison de deux rencontres par semaine, est animé par un professionnel de la santé, formé et qualifié.

Il comprend :

- des exercices en groupe (ex. : exercices d'équilibre, d'assouplissement et de renforcement) ;
- des exercices à faire à domicile ;
- des périodes d'échanges en groupe sur la prévention des chutes comme l'aménagement adéquat du domicile, les comportements sécuritaires, la pratique d'activités physiques, le choix de souliers sécuritaires, etc. ;
- des évaluations individuelles, des capacités des participants, sont faites à la première et à la dernière séance.



Critères de présélection

- Avoir 65 ans et plus ;
- Être autonome ;
- Vivre à domicile (pas en CHSLD) ;
- Avoir chuté dans la dernière année ou craindre de chuter ou être préoccupé par son équilibre ;
- Être motivé et capable de suivre un programme d'exercices en groupe 2 fois par semaine pendant 12 semaines.

Offert en collaboration avec Bois-des-Filion et le CISSS des Laurentides, les inscriptions pour cette session se terminaient le 18 septembre. Pour connaître les dates des prochaines sessions, veuillez communiquer avec le 450 433-2777, poste 65500.

SERVICE DE SOUTIEN ET DE PRÉLÈVEMENT À DOMICILE

Pourquoi se déplacer pour une prise de sang ou encore, si vous avez besoin d'aide en raison d'une perte d'autonomie liée au vieillissement, d'un handicap, d'une maladie chronique, d'une opération ou d'une hospitalisation, d'une maladie préterminale ou terminale, le Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides offre des services de soutien à domicile qui vous évite de vous déplacer.

Si vous souhaitez vous prévaloir d'un service, vous devez d'abord communiquer avec le Guichet d'accès du Soutien à domicile au 1 833 217-5362 afin d'obtenir une évaluation préalable de sa situation par des professionnels de la santé du CISSS des Laurentides qui évalueront les services qui peuvent vous être offerts.

Si vous souhaitez en apprendre davantage sur ce service : www.santelaurentides.gouv.qc.ca/soins-et-services/soutien-a-domicile/



DES SERVICES POUR NOS AÎNÉS

- **Association de l'âge d'or de Bois-des-Filion**

450 420-3448

agedorbdf.com

(Cours de danse, cartes, quilles, formation, bingo, etc.)

- **Centre d'action bénévole Solange Beauchamp**

450 430-5056

cab-solange-beauchamp.com

(Accompagnement transport, popote roulante, impôts, menus travaux, etc.)

- **Cercle des fermières**

450 818-0565

- **Chevalier de Colomb-conseil 5661**

450 621-0579

- **Coopérative de solidarité et d'entraide des Mille-Îles**

450 818-6300

(pour favoriser le maintien à domicile)

- **Filles d'Isabelle**

514 919-9038

- **Friperie de Bois-des-Filion**

450 420-3448

(vêtements)

- **Service d'aide Saint-Maurice**

450 621-3354

(aide alimentaire)

VOS ÉLUES ET ÉLUS À L'ŒUVRE

Centenaire de la Caisse Thérèse-De Blainville

Le 6 juin dernier, dans le cadre des célébrations entourant la fondation de la Caisse Desjardins Thérèse-De Blainville, quatre élu.e.s se sont joints au maire Gilles Blanchette et aux administratrices de la Caisse pour souligner la contribution de celle-ci à l'amélioration de la qualité de vie des Filionois et Filionaises. En effet, la Caisse Thérèse-De Blainville a financé la plantation d'une trentaine d'arbres dans le parc Paul-Perron. Une contribution qui sera sûrement dans grand intérêt pour les générations futures.

Sur la photo, de gauche à droite : Messieurs Denis Poirier, Benoist Latour, Denis Bourgeois, Mme Ginette Gagné-Stoklosa, conseillers de la Ville de Bois-des-Filion, et M. Gilles Blanchette, maire de Bois-des-Filion en compagnie des représentantes de la Caisse Desjardins Thérèse-De Blainville, Mme Louise Filion, présidente du conseil d'administration, et Mmes Ginette Auger et Brigitte Galarneau, administratrices.



Groupe Plein Air de Terrebonne et Bois-des-Filion s'entendent sur l'accès à la rivière

Depuis le 24 juin, les Filionaises et Filionois peuvent descendre en kayak la rivière des Mille-Îles à partir du parc Riverain à Bois-des-Filion jusqu'aux installations du parc de la Rivière à Terrebonne, une distance de 8 kilomètres. De plus, un service de navette permet le transport entre les deux installations.

Cette entente met également à la disposition des Filionaises et Filionois des activités de plein air telles que la location d'embarcations nautiques, et des camps spécialisés en tir à l'arc, vélo de montagne, disc golf, ski de fond, raquette et ski alpin l'hiver, et tout cela pour les mêmes tarifs que la population de Terrebonne.

Sur la photo, de gauche à droite : Mme Josiane Jacques, directrice – gestion et développement plein air M. Pierre Bégin, directeur général, M. André Hamel, président du conseil d'administration du GPAT, Mme Marie-Ève Couturier, conseillère municipale du district 7 de Terrebonne, M. Robert Auger, maire suppléant et conseiller municipal du district 13 de Terrebonne, M. Gilles Blanchette, maire de Bois-des-Filion, Mme Sabrina Champoux, coordonnatrice – gestion et développement plein air au GPAT, M. Francis Ouellet, directeur du Service des loisirs, culture et vie communautaire, Bois-des-Filion.





Inauguration du parc Jean-Marc-Bonenfant

C'est en présence de la famille de feu Jean-Marc Bonenfant et de nombreux joueurs de pétanque que les membres du conseil municipal de Bois-des-Filion ont renommés le terrain de ce sport en son honneur, le 13 juin dernier.

Lui-même adepte de pétanques, la Ville de Bois-des-Filion a surtout voulu souligner ses 28 années comme élu municipal et sa très grande contribution dans de nombreux dossiers.

Avenant et à l'écoute de ses concitoyens, il était perçu comme leur porte d'entrée à l'hôtel de ville. Aux dires du maire Gilles Blanchette, « c'est grâce à Jean-Marc que toute une génération d'hommes et de femmes politiques s'est formée puisqu'il a aussi été à l'origine de la carrière politique de mon prédécesseur, Paul Larocque. Nous lui devons beaucoup à Bois-des-Filion ».

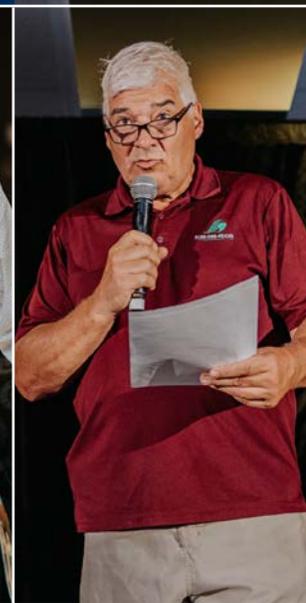
Sur la photo, de gauche à droite : le conseil municipal de Bois, des Filion, l'épouse de feu Jean-Marc Bonenfant, Henriette Bonenfant, entourée de ses deux filles.



Fête nationale

Plusieurs de vos élus ont pris part aux célébrations de la Fête nationale le samedi 24 juin.

Baucoup de joie et de plaisir étaient au rendez-vous avec la présence d'artistes, de musiciens pour la plus grande joie des Filionaises et Filionois qui s'étaient déplacés.



Entente intermunicipale avec Terrebonne sur l'utilisation de l'écocentre

Les villes de Terrebonne et de Bois-des-Filion ont confirmé le 28 juin dernier une entente permettant aux résidents.es de Terrebonne d'utiliser gratuitement l'écocentre de Bois-des-Filion au cours des 5 prochaines années.

De cette façon, Bois-des-Filion minimise ses frais pour la gestion de son écocentre tout en améliorant la collecte régionale et la réutilisation de différentes matières, et ce, au bénéfice de l'environnement.

De plus, avec ce geste, Terrebonne et Bois-des-Filion font une contribution importante pour réduire l'utilisation des sites d'enfouissement. Rappelons que la Ville de Lorraine est déjà partenaire de cette entente avec Bois-des-Filion.

Sur la photo, de gauche à droite : Claudia Abaunza, conseillère municipale du district 5 - Grand Ruisseau situé dans l'ouest de Terrebonne, Mathieu Traversy, maire de Terrebonne et Gilles Blanchette, maire de Bois-des-Filion.



Dimanches en chansons

C'est au rythme des grands succès latins que le Fiesta latin band a fait bouger les Filionaises et Filionois le 16 juillet dernier. En raison de la météo capricieuse, plus de 200 personnes d'ici, mais aussi d'un peu partout sur la Couronne Nord se sont déplacées au Chalet des citoyens pour assister à ce spectacle aux rythmes endiablés. Beaucoup de plaisir, danses en ligne au programme; même nos conseillers municipaux Gilbert Guérette, Denis Bourgeois et Benoist Latour étaient de la partie.

Première pelletée de terre : 520, boulevard Adolphe-Chapleau

Le 18 juillet dernier, le maire de Bois-des-Filion, Gilles Blanchette a procédé à la première pelletée de terre du projet résidentiel Adolphe-Chapleau situé au 520 du boulevard du même nom entre les 46^e et 47^e Avenues.

Il s'agit d'un investissement de l'ordre de 2,1 M\$ qui permettra l'ajout de 14 logements locatifs. La construction devrait être terminée au mois de juillet 2024.

Sur la photo, de gauche à droite :

Ginette Stoklosa, conseillère municipale et Gilles Blanchette, maire de Bois-des-Filion et l'équipe de l'entreprise Gestion immobilière MCNS Inc.



Ville Fleurie

Encore cette année, le concours Ville Fleurie invitait les Filionois et Filionois à fleurir leur terrain afin de contribuer à l'embellissement de la ville. Un comité, présidé par Ginette Stoklosa, conseillère municipale à Bois-des-Filion, visitait ensuite les résidences inscrites dans les différentes catégories. Rappelons que les finalistes du concours assisteront le 3 octobre prochain à un spectacle de Marthe Laverdière.



Devenez
un héros
du quotidien
Soyez Respectueux



Notre charte
des valeurs

Écoutez



Le manque de civisme, c'est tolérance zéro

PORTRAIT DE VOS ÉLUS

Nous entamons une série afin de vous permettre de connaître vos élus

DENIS POIRIER

77 ans et toujours passionné par la politique



Denis Poirier connaît Bois-des-Filion sur le bout de ses doigts. Il y réside en permanence depuis 1991, mais il y a aussi passé tous les étés de sa jeunesse puisque sa famille y possédait un chalet dans les années 1940, sur la 32^e avenue. Il a donc pu voir la ville grandir avant de contribuer à son essor. « J'ai connu le boulevard Adolphe-Chapleau sans trottoir; ce n'est pas peu dire », se remémore notre vieux routier de la politique municipale.

Avec trente années à siéger au conseil municipal de Bois-des-Filion, Denis Poirier est notre doyen. Élu une première fois en 1993 avec l'Équipe Larocque, il a depuis été réélu sans discontinuer maintenant avec l'équipe du maire actuel, Gilles Blanchette. S'il y en a un qui connaît bien l'appareil municipal, c'est bien Denis Poirier, lui qui a siégé à la plupart des comités de la ville notamment le comité consultatif d'urbanisme (CCU), celui des arts et de la culture, de la sécurité incendie ou encore sur ceux des finances et des travaux publics. Aujourd'hui, il est responsable de celui sur la circulation.

Auparavant, les séances du conseil municipal se déroulaient au sous-sol de l'ancien chalet des citoyens et à l'arrière de la salle du conseil, il y avait un bar. « En 30 ans, le monde municipal a beaucoup changé. Avec l'arrivée de l'Équipe

Larocque, l'éthique et la gouvernance ont été mises à l'avant-plan et c'est pour le mieux; les citoyens.nes savent ce pourquoi ils payent, d'expliquer Denis Poirier. D'ailleurs, il y a un niveau d'imputabilité bien plus important qu'auparavant et c'est nécessaire avec un budget qui est passé de 6 M\$ en 1993 à 23 M\$ en 2023 ».

Et comme équipe, notre élu est particulièrement fier des beaux résultats obtenus au fil des ans et il fait référence notamment au parc industriel, au chalet des citoyens, à l'hôtel de ville ou encore à la place du Parc.

Détenteur d'un baccalauréat en arts et diplômé en psychopédagogie, Denis Poirier a enseigné au niveau secondaire pendant 4 ans pour ensuite poursuivre dans le commerce de détail comme propriétaire d'une boutique d'équipements de sports et loisirs durant 20 ans. Et puis, nouveau changement de parcours avec un passage dans le domaine des télécommunications et pour une entreprise spécialisée en environnement, avant la retraite.

Mais qui dit retraite, dit aussi retraite active; chasse et pêche, le golf, sport pour lequel il est toujours partant pour une partie. Il consacre également de nombreuses heures à ses dossiers municipaux et à sa famille, enfants et petits-enfants.



Bibliothèque

Bibliothèque

Programmation Automne 2023

INSCRIPTION

En ligne ou en personne
au comptoir de prêt.

Vous devez avoir votre carte d'abonné en main.

HEURES D'OUVERTURE

Dimanche 10 h à 17 h

Lundi 10 h à 20 h

Mardi 13 h à 20 h

Mercredi 13 h à 20 h

Jeudi 13 h à 20 h

Vendredi 10 h à 20 h

Samedi 10 h à 17 h

Exceptionnellement,
la bibliothèque
fermera à 16 h
le vendredi
24 novembre.

COORDONNÉES

60, 36^e Avenue, Bois-des-Filion

☎ 450 621-1460, poste 4101

@ biblio@villebdf.ca

🌐 biblio.villebdf.ca

RESSOURCES EN LIGNE

En plus de consulter notre catalogue en ligne, vous pouvez, à partir de la maison, consulter votre dossier d'utilisateur, prolonger vos prêts et voir l'historique de votre dossier lecteur. Lors de votre prochaine visite à la bibliothèque, le personnel se fera un plaisir de vous faire une démonstration des procédures à suivre.

Surveillez le
site web de la
bibliothèque
pour plus
d'activités!

DE NOUVELLES ACQUISITIONS À LA BIBLIOTHÈQUE!

De nouvelles bandes dessinées, albums et romans pour les jeunes, ainsi que des romans, documentaires et bandes dessinées pour les adultes se sont ajoutés à notre collection. Informez-vous auprès du personnel de la bibliothèque qui se fera un plaisir de vous les présenter. Profitez-en pour nous faire vos suggestions!

Culture
et Communications
Québec

La Ville de Bois-des-Filion remercie le ministère de la Culture et des Communications pour l'attribution d'une contribution financière lui ayant permis d'améliorer l'offre de service aux usagers de la bibliothèque en faisant l'acquisition de nombreux documents.

ENFANTS ET FAMILLES

CLUB DU RAT BIBOCHE

Votre enfant a entre 3 et 5 ans?

Inscrivez-le au Club du rat Biboche!
Inscription à partir du 25 septembre en personne à la bibliothèque ou sur le site web de la bibliothèque. Vous devez avoir la carte d'abonné de votre enfant pour procéder à l'inscription.

DU 14 OCTOBRE AU 25 NOVEMBRE 2023

Sous le thème du voyage, participez à différentes activités et courez la chance de gagner des prix. Procurez-vous le dépliant des activités du Club à la bibliothèque!

HEURES DU CONTE

À la lecture de ces contes, les jeunes seront transportés dans le monde de l'imaginaire! D'une durée d'environ 20 minutes, la présence d'un parent est requise tout au long de l'activité.

JEUDI 26 OCTOBRE À 18 H 30 (SPÉCIAL HALLOWEEN)

JEUDI 7 DÉCEMBRE À 18 H 30 (SPÉCIAL NOËL)

BRICOLAGES

INSCRIPTION OBLIGATOIRE – PLACES LIMITÉES

Cartons de couleur, peinture, acrylique, crayons de bois, gouache, matériel de récupération et plus.
Création artistique pour tous!

SAMEDI 28 OCTOBRE À 14 H

(SPÉCIAL HALLOWEEN)

DIMANCHE 10 DÉCEMBRE À 14 H

(SPÉCIAL NOËL)

CLUB DU RAT

BIBOCHE



**INSCRIPTION
EN LIGNE ET
AU COMPTOIR
DE PRÊT. VOUS
DEVEZ AVOIR
VOTRE CARTE
D'ABONNÉ EN
MAIN.**

FORMATIONS

INITIATION À WORD I



INSCRIPTION OBLIGATOIRE – PLACES LIMITÉES

DIMANCHE 29 OCTOBRE À 10 H 30

MARDI 7 NOVEMBRE À 18 H 15

Les participants seront initiés aux bases du traitement de texte avec le logiciel Word de Microsoft Office.

INITIATION À WORD II



INSCRIPTION OBLIGATOIRE – PLACES LIMITÉES

MARDI 21 NOVEMBRE À 18 H 15

DIMANCHE 26 NOVEMBRE À 10 H 30

Les participants approfondiront leurs connaissances sur les fonctions utilitaires du logiciel Word de Microsoft Office.

INITIATION À L'IMPRIMANTE 3D

INSCRIPTION OBLIGATOIRE – PLACES LIMITÉES

DIMANCHE 12 NOVEMBRE À 10 H 30

SAMEDI 9 DÉCEMBRE À 14 H

Confection de petits objets vous permettant d'expérimenter une imprimante 3D afin d'obtenir votre certification vous permettant d'utiliser l'imprimante en libre-service!

INITIATION À UNE MACHINE À MACARONS

INSCRIPTION OBLIGATOIRE – PLACES LIMITÉES

DIMANCHE 15 OCTOBRE À 10 H 30

SAMEDI 11 NOVEMBRE À 14 H

Confectionnez des macarons à partir de vos dessins!
Vous apprendrez aussi à utiliser une machine de fabrication de macarons.

INSCRIPTION
EN LIGNE ET
AU COMPTOIR
DE PRÊT. VOUS
DEVEZ AVOIR
VOTRE CARTE
D'ABONNÉ EN
MAIN.

CONFÉRENCES

**CONFÉRENCE
ENVIRONNEMENT :**

RÉDUIRE SES DÉCHETS, C'EST POSSIBLE... ET FACILE!

Conférencier : Joé St-Germain
(coordonnateur en environnement à la Ville de Bois-des-Filion)

DIMANCHE 15 OCTOBRE À 14 H

Lieu : En ligne sur Teams

Réduire ses déchets à la maison, c'est possible... et facile! La Ville de Bois-des-Filion vous propose des trucs et astuces pour appliquer le principe des 3RV (réduire, réutiliser, recycler, valoriser) dans votre quotidien et mieux trier vos matières résiduelles. Devenez un héros de la réduction et trouvez enfin la réponse à la fameuse question : « Ça va dans quel bac ça donc? ».

INSCRIPTION
EN LIGNE ET
AU COMPTOIR
DE PRÊT. VOUS
DEVEZ AVOIR
VOTRE CARTE
D'ABONNÉ EN
MAIN.



CONFÉRENCE SANTÉ ANIMALE :

RECONNAISSEZ LES SIGNES D'INCONFORT DE VOTRE ANIMAL DE COMPAGNIE

Conférencière : Catherine Defoy (technicienne en santé animale)

DIMANCHE 5 NOVEMBRE À 14 H

Lieu : En personne à la bibliothèque

Les signes de malaise et de douleur chez les animaux peuvent être subtils et passer inaperçus. Grâce à cette conférence, présentée par une technicienne en santé animale, vous serez mieux équipés pour reconnaître ces signes et pourrez donc agir plus rapidement pour la santé et le bien-être de votre animal. Le sujet couvrira les chats et les chiens, mais n'hésitez pas à préparer vos questions sur d'autres espèces.



ATELIERS

ATELIER D'ÉCRIRE
« LA VOIE DES MOTS »**DIMANCHE 22 OCTOBRE DE 13 H À 15 H 30**

Madame Danielle Binette, autrice du livre, « La voie des mots », vous invite à un atelier d'écriture!

Écrire, c'est se permettre d'être libre, s'accorder le temps de créer un espace, une voie pour aller et venir sans cesser d'être là et se rendre plus près de soi... et des autres. Dans cet atelier, des exercices vous seront proposés pour stimuler l'imaginaire, vous amenez vers l'écriture créative et partir à la découverte de votre propre style. Toute personne qui a le désir d'écrire est la bienvenue!

CONFÉRENCE VOYAGE :**LE SUD-EST DE LA FRANCE**

ENTRE NATURE ET HISTOIRE, MON CŒUR BALANCE

Conférencier : Alain Benoit**DIMANCHE 26 NOVEMBRE À 14 H****Lieu :** En ligne sur Teams

La France est riche en histoire et en nous y rendant, nous ne pouvons l'ignorer. Alain Benoit, conférencier et voyageur, vous partage son voyage de six semaines à visiter les Alpes, la Provence, la Côte d'Azur et l'île de Corse. Il vous propose un équilibre entre la visite de lieux historiques ainsi que la découverte de superbes paysages naturels.



SOIRÉE


 Ville
Fleurie

2023

UNE FORMULE REVISITÉE!

Cette année, à l'image du concours Ville Fleurie qui a été complétement réinventé, la soirée Ville Fleurie sera aussi différente.

Au cours du mois de septembre, les finalistes choisis par le comité Ville Fleurie à partir des inscriptions reçues, recevront une invitation par la poste pour la soirée Ville Fleurie qui se déroulera le mardi 3 octobre prochain.

Vérifiez donc votre boîte aux lettres à compter du 11 septembre! Les invités devront confirmer leur présence en suivant les instructions dans la lettre.

Les invités se verront servir des hors-d'œuvre, et pourront jeter un œil sur les photos de tous les finalistes. Les gagnants seront annoncés au milieu de la soirée.

Par la suite, les invités auront droit à un spectacle privé de Mme Marthe Laverdière ; conférencière, auteure, humoriste et hortultrice!

Beaucoup de plaisir en perspective!

Le comité Ville Fleurie vous dit à bientôt!



SALLE DE QUILLES

BOIS-DES-FILION

CALENDRIER AUTOMNE - HIVER

JUSQU'AU 23 DÉCEMBRE :

Lundi	ouvert de 12 h à 17 h (ligues)
Mardi	fermé
Mercredi	ouvert de 12 h à 21 h (ligues)
Jeudi	fermé
Vendredi	ouvert de 15 h à 21 h
Samedi	ouvert de 12 h à 21 h
Dimanche	ouvert de 12 h à 17 h

Exceptionnellement,
la salle de quilles fermera
à 16 h le vendredi
24 novembre.



La salle de quilles de Bois-des-Filion souhaite accueillir de nouvelles ligues notamment une ligue junior à compter du mois de septembre.

Pour ce faire, elle recherche de nouveaux joueurs, capitaines et responsables de ligues.

Communiquez avec nous pour connaître les détails

- ✉ 80, 33^e Avenue (sous-sol du Centre des loisirs)
- ☎ 450 621-1460, poste 5102
- @ quilles@villebdf.ca
- 🌐 quillesvillebdf.ca

Retour sur l'été!



FÊTE NATIONALE

En raison des travaux entourant la future autoroute 19, la Fête nationale déménageait cette année, et prenait une forme plus familiale. Malgré la température incertaine, de nombreuses familles de Bois-des-Filion se sont déplacées pour profiter du grand nombre d'activités proposées, telles que la grande roue, le maquillage, les jeux gonflables, les tours d'animaux électriques et les dessins à la craie. Les spectacles de Frères d'Armes, DJ Kleancut, Olivier Couture et Comtesse d'Harmonia ont permis aux gens de toutes les générations d'y trouver leur compte au courant de la journée.

DIMANCHES EN CHANSON

Avec la nouvelle formule des deux concerts en plein air présentés en soirée, les Dimanches en chanson du 16 juillet et du 13 août (annulé en raison de la mauvaise température) ont particulièrement plu aux amateurs de musique présents! La température incertaine a forcé la présentation du spectacle de Fiesta latin band à l'intérieur, mais cela n'a pas ralenti les ardeurs des amateurs de musique latine. Il faisait chaud au Chalet des citoyens!

PISCINE MUNICIPALE

Avec un été aussi chaud, les citoyens de Bois-des-Filion ont grandement apprécié les installations de notre piscine municipale. En plus des cours de natation, l'équipe de sauveteurs a proposé à la population plusieurs journées mémorables telles que la Fête nationale, la Fête des enfants à thématique « safari » ainsi que la semaine de prévention des noyades.

CINÉMA EN PLEIN AIR

Quand on parle d'une activité qui plaît à toute la famille, on ne peut passer à côté des Cinémas en plein air. Bien que « Dame nature » nous ait joué des tours cet été, les Filionaises et Filionois ont été nombreux à se déplacer pour assister aux projections de DC Krypto Super-chien et Ainbo Princesse d'Amazonie.

CAMP DE JOUR

C'est avec de grands sourires et parfois quelques petites larmes que notre fabuleuse équipe de camp de jour a dit au revoir aux jeunes campeurs le 18 août dernier, lors de la Fête de fin d'été. Ce fut encore une fois un été mémorable pour toutes et tous, parsemé de rire, de jeux, de baignades et de chansons. À l'an prochain!

SESSION AUTOMNE 2023 GYMNASTIQUE ET TRAMPOLINE RÉCRÉATIVE

Cours/Âge	Jour/Heure	Tarif
Gymnastique 3-5 ans	Samedi 9h à 10h	205 \$
Gymnastique 5-7 ans	Mardi 18 h à 19 h Samedi 10h à 11 h 30	305 \$
Gymnastique 7 ans et +	Mardi 18 h à 20 h Vendredi 18h à 20h	400 \$
Trampo-Tumbling mixte 5-7 ans	Samedi 10 h à 11 h 30	305 \$
Trampo-Tumbling mixte 8 ans et +	Vendredi 18 h à 20 h	400 \$
Gymnastique avancée 2 cours par semaine	Mercredi 18 h à 20 h et samedi 10h à 12h	700 \$
Groupe Relève 5-7 ans *Gymnaste sélectionné seulement	Samedi 10h à 12h	425 \$
Initiation à la compétition 7+ *Gymnaste sélectionné seulement	Samedi 12 h 30 à 15 h	625 \$

Durée de 14 semaines

Début des cours semaine du 12 septembre 2023

Fin des cours le 16 décembre 2023

Frais additionnels de 50 \$ pour non-résident

Gymnastique compétitive féminine

Audition secteur compétitif vendredi 1er septembre.

Visitez notre site internet, onglet compétitif.

Informations et inscriptions sur demande.



Cours offerts par Royal Gym

INFORMATION ET INSCRIPTION :

www.royalgym.ca

royal-gym@outlook.com

450 621-8472



BASKETBALL LIBRE

Basketball libre

Du 9 septembre au 16 décembre 2023

Samedi de 18 h à 21 h

Centre des loisirs

80, 33^e Avenue Bois-des-Filion

5 \$ (taxes incluses) / joueur pour la période complète de jeu

Information ou paiement à la salle de quilles au sous-sol

*Horaire sujet à changement selon la disponibilité du gymnase



PARC À L'ŒIL

VOTRE SERVICE DE POLICE DEMANDE VOTRE COLLABORATION!

Vous êtes voisin ou usager d'un parc à Bois-des-Filion? Nous vous invitons à communiquer avec nous dès que vous êtes témoin d'incivilités ou d'actes criminels dans un parc.

- **Vandalisme**
- **Consommation de drogue ou d'alcool**
- **Infractions aux règlements municipaux**
- **Comportements suspects**

COMPOSEZ 9-1-1

Vous pouvez le faire en toute confidentialité.

Toute information pouvant parfois sembler anodine à vos yeux peut être utile!



ENVOYEZ-NOUS VOTRE CANDIDATURE!

La Ville de Bois-des-Filion désire se créer une banque de candidatures pour les postes suivants :

- **PRÉPOSÉ(E) AUX LOISIRS**
- **PRÉPOSÉ(E) DE LA SALLE DE QUILLES**

Advenant de la disponibilité de l'un de ces postes, seuls les candidats sélectionnés seront contactés.

Envoyez-nous votre CV par courriel à : cv@villebdf.ca



UNE VOIX FORTE À OTTAWA POUR LES GENS D'ICI!



Louise Chabot
Députée de Thérèse-De Blainville



📞 450-965-1188 ✉ louise.chabot@parl.gc.ca 🌐 louisechabot.quebec

OSEZ L'EXTRAORDINAIRE !



L'ENFER D'UN MONDE
1^{er} octobre • 19 h
TLG



JE SUIS UN PRODUIT
6 octobre • 20 h
TLG



BALAKLAVA BLUES
6 octobre • 20 h
CBMO



DOMINIC ET MARTIN
12 octobre • 20 h
TLG



SYLVAIN COSSETTE
14 octobre • 20 h
TLG



FORMULE DEBOUT

FOUKI
19 octobre • 20 h
CARR



SCOTT-PIEN PICARD
19 octobre • 20 h
CBMO



LAURENCE JALBERT
20 octobre • 20 h
CBMO



JEANICK FOURNIER
22 octobre • 19 h
TLG



MATTHIEU PEPPER
2 novembre • 20 h
TLG



SPENCER MACKENZIE
3 novembre • 20 h
CBMO



TOCADÉO
5 novembre • 16 h
TLG



FORMULE DEBOUT

PHILIPPE BRACH
9 novembre • 20 h
CBMO



LILI ST-CYR
10 novembre • 20 h
TLG



JAY DU TEMPLE
16 et 17 novembre • 20 h
TLG



EVE CÔTÉ
23 novembre • 20 h
TLG



JEAN-SÉBASTIEN GIRARD
25 novembre • 20 h
TLG



FORMULE DEBOUT

KING MELROSE
30 novembre • 20 h
CBMO



FORMULE DEBOUT

CLAY AND FRIENDS
1^{er} décembre • 20 h
CARR



L'ENSEMBLE EN DIRECT DE L'UNIVERS
27 décembre • 20 h
TLG



CHRISTIAN MARC GENDRON
29 décembre • 20 h
TLG



NOËL CHEZ RAINBOW
30 décembre • 20 h
TLG

PROGRAMMATION COMPLÈTE À

[ODYSCENE.COM](https://www.odyscene.com)

BILLETTERIE

450 434-4006

LE SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ENTREPRENEURIAT

(SDEE) DE LA MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE



De gauche à droite : Steve Mitchell, Martel Victor, Lyne Beauvilliers, Jade Laporte et Denis Guillemette

Mission et vision

Le service de développement économique et entrepreneuriat (SDEE) a pour mission la promotion de démarrage des entreprises, la préservation de la vitalité entrepreneuriale, le soutien des entreprises en croissance et l'appui à l'innovation entrepreneuriale ainsi que l'attrait des investisseurs. Les actions suivantes sont mises de l'avant pour appuyer la mission :

- Soutenir les entreprises en démarrage, en croissance et en développement de marchés
- Soutenir l'innovation lors de création de produits, de procédés, de modes de production, de matières premières et de développement des marchés locaux, régionaux et internationaux (intelligence artificielle, apprentissage automatique, robotisation, entreprise en démarrage, etc.)
- Aider les entreprises face à la pénurie de main-d'œuvre et favoriser l'immigration
- Accompagner et appuyer les entreprises dans leurs processus de transfert et acquisition entrepreneuriale
- Prospecter et accueillir de nouveaux investisseurs
- Offrir des outils financiers qui contribueront à accélérer la réalisation de projets d'entreprises (subventions FDE, FDEÉSDD, prêts FLI/FLS)
- Promouvoir les opportunités d'affaires visant les pôles du territoire
- Projets de mobilisation et structurants

Ressources et mandats

Steve Mitchell

Coordination et représentation du service de développement économique et entrepreneuriat

Projets de développement structurant, services-conseils auprès de divers secteurs d'activités, tables et comités, gestion du Programme Accès entreprise Québec (AEQ), financement, établissement de partenariats.

Denis Guillemette

Conseiller principal en développement économique et financement

Fonds local d'investissement (FLI), Fonds locaux de solidarité (FLS-FTQ), Transfert d'entreprise (repreneurs /cédants), Établissement des partenaires/ accompagnement en recherche et structure de financement.

Lyne Beauvilliers

Conseillère principale en développement économique

Croissance/Expansion/Exportation, Commerce de détail, Secteur manufacturier 2.0/4.0, entreprises en démarrage (numérique et TI), Immigration/ employabilité, Comités de projets spécifiques.

Jade Laporte

Conseillère au développement économique et entrepreneuriat d'Accès entreprise Québec (AEQ)

Démarrage d'entreprise, Accompagnement secteur manufacturier (AEQ/innovation, Commerce de détail/ programme numérique Mon commerce en ligne, Événement Défi OSEntreprendre, Entrepreneuriat collectif/économie sociale.

Martel Victor

Conseiller au développement économique et entrepreneuriat d'Accès entreprise Québec (AEQ)

Démarrage d'entreprise, Accompagnement secteur manufacturier (AEQ) / innovation, Fonds local d'investissement (FLI), entreprises en démarrage.

Profils des entreprises desservies

- Démarrage / relève / croissance / exportation
- Jeunes promoteurs (18-35 ans)
- Travailleur autonome (TA)
- Services professionnels (B2B -B2C)
- Commerce de détail / virage numérique
- Manufacturier 2.0 - 4.0 / numérisation / robotisation
- Logistique / transport distribution
- Acquisition et transfert d'entreprises
- Rétention d'entreprises
- Main-d'œuvre / immigration
- Sciences de la vie (ex.: pharmaceutique)
- Agriculture/agroalimentaire/ transformation / bioalimentaire
- Tourisme et culture
- Hébergement et restauration
- Projet : Défi OS'Entreprendre

Subventions et prêts

Fonds de démarrage des entreprises (FDE)

Enveloppe budgétaire de 40\$K / subvention de 5k\$ par projet.

Fonds de développement des entreprises d'économie sociale et de développement durable (FDEÉSSD)

Ce fonds aide les organismes à but non lucratif et les coopératives à réaliser un projet d'économie sociale. Il contribue aussi aux projets d'entreprises en développement durable. L'aide est fournie sous forme de subvention et un montant de 30 000 \$ est attribué une fois par année lors d'un appel à projets.

Fonds local d'investissement (FLI) et Fonds de solidarité (FLS)

Le FLI et le FLS visent à stimuler l'entrepreneuriat local en favorisant l'accès aux capitaux pour le démarrage ou la croissance d'entreprises traditionnelles ou d'économie sociale et pour le soutien à la relève entrepreneuriale. Les entreprises dont les objectifs s'inscrivent dans les orientations de la politique d'investissement de la MRC peuvent bénéficier d'une aide financière sous la forme d'un prêt d'un minimum de 25 000 \$, et d'au plus 250 000 \$, dans une proportion 60% FLI et 40% FLS.

Créavenir - Desjardins (18-35 ans)

Une aide sous forme de financement, soit une marge de crédit pouvant atteindre 15 000 \$ pour une période de cinq (5) ans et une subvention d'un maximum de 4 000 \$.

Faits saillants des réalisations du service de développement économique

Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME - AERAM - ministère de l'économie, d'innovation et de l'Énergie (MEIE)) :

368 prêts accordés sur 422 demandes, 431 déboursés en incluant les rehaussements totalisant des sommes versées de 12 702 247 \$.

Fonds de Soutien Financier Temporaire (FSFT) :

41 subventions accordées aux OSBL, petites entreprises et travailleurs autonomes pour un total de 200 000 \$.

Soutien au Travailleur Autonome (STA) :

132 entrepreneurs accompagnés, 154 emplois créés, investissements totaux de 4 588 539 \$ depuis 2017.

Fonds Local d'Investissements (FLI) :

9 prêts octroyés pour un montant de 902 500 \$, 40 emplois créés, 116 emplois maintenus, investissements de 4 476 229 \$ depuis 2017.

Fonds démarrage d'entreprise (FDE) (depuis 2019) :

16 subventions accordées pour un montant de 80 000 \$, 36 emplois créés, investissements de 1 949 318 \$.

Appel à projets d'économie sociale et de développement durable (FDEÉSSD) (2018-2021-2022) :

10 demandes acceptées, 110 000 \$ octroyés, 83 emplois créés ou maintenus, investissements de 1 318 782 \$.

Pour nous rejoindre : MRC de Thérèse-De Blainville

201, boul. du Curé-Labelle
Sainte-Thérèse, QC J7E 2X6
450 621-5546

Courriel : dee@mrc-tdb.org

Site internet : <http://mrc-tdb.org/>

Pour tous les services municipaux
450 621-1460
 ville@villebdf.ca



Pour toute urgence	9-1-1
Grand Montréal	211
Police (non urgent)	450 471-4121
Cité de la Santé de Laval	450 668-1010
C.L.S.C. Thérèse de Blainville	450 433-2777
Centre antipoison	1-800-463-5060
Hôpital St-Eustache	450 473-6811
Hydro-Québec	1-800-790-2424
Info-crime	1-800-711-1800
SPCA Monani-Mo (animaux errants/perdus)	450 302-3415
Tel-Aide	514 935-1101
Info-Santé	811

Associations sportives

Association de hockey mineur	www.ahmsadp.com
Association de soccer	www.cstitans.com
Association de baseball mineur (BLRT)	www.baseball-blrt.com
Club de gymnastique Royal Gym	royalgym.ca
Club de Taekwondo	www.taekwondoboisdeshfilion.com
Club de patinage artistique	www.cpasadp.com

Autres services

Cour municipale	450 961-2001
Office municipal d'habitation	450 621-3722
OMH Thérèse-De Blainville	450 434-1149

Députés

Député provincial M. Mario Laframboise	450 430-8086
Député fédéral Mme Louise Chabot	450 965-1188

Promotion économique

MRC Thérèse-De Blainville	450 621-5546
---------------------------------	--------------

Organismes bénévoles

Friperie de Bois-des-Filion	450 621-5521
Association de l'âge d'or	450 420-3448
Cercle des Fermières	514 262-3162
Chevaliers de Colomb - Conseil 5661	450 621-0579
Corps de cadets 2935 Bois-des-Filion	cadetsbdf@hotmail.ca
Filles d'Isabelle	514 919-9038
Maison de la famille	450 965-0666
Service d'aide St-Maurice	450 621-3354
Ville fleurie	450 621-1460, poste 1001

Éducation

Cégep Lionel-Groulx	450 430-3120
Centre de services scolaires des Mille-îles	450 974-7000
Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier	450 621-5600
Cégep de Lanaudière-Repentigny	450 470-0911
École Félix-Leclerc	450 621-7760
École Le Rucher	450 621-1750
École secondaire Rive-Nord	450 621-3686

Paroisse

Saint-Luc	450 621-5521
-----------------	--------------

Transport

Réseau de transport métropolitain	
Secteur Couronne-Nord	450 433-7873
Transport adapté	450 433-4000
Covoiturage	www.rive-nord.covoiturage.ca
Taxibus	579 275-0301

Diffuseurs culturels

Odyscène	450 434-4006
----------------	--------------

BLAINVILLE
 MILIEU CANDIDAT • HIVER 2026
 JEUX DU QUÉBEC

Nous appuyons la candidature de la Ville de Blainville pour l'obtention de la Finale des Jeux du Québec à l'hiver 2026!